Trente-et-unième Année. — N° 356 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 21 DÉCEMBRE 1886

LE BILAN D'UNE SESSION

La Chambre est partie. Le soupir de soulagement général qui l'a accompagnée, donne une idée de la satisfaction, peu flatteuse pour elle, que tout le monde éprouvera le jour où elle s'en ira tout à fait. On se sent, pour quelques semaines, à l'abri des agitations, des secousses et des crises par lesquelles l'existence du régime parlementaire a la bonne habitude de s'affirmer dans notre pays. On ne sera plus troublé par le tumulte des interpellations sans objet, ni par l'explosion soudaine des conspirations de couloirs, ni par l'écroulement des ministères. C'est quinze jours, c'est un mois de répit arraché au parlementarisme. Autant de pris sur l'ennemi !

Telles sont, hélas ! les tristes réflexions que suggère l'état politique où nous laisse la session parlementaire qui vient de se terminer, on sait de quelle déplorable façon. On se demande ce que la Chambre a fait durant toute une année et, après examen, l'on est forcé de gémir. L'œuvre capitale d'une majorité qui ne se retrouve que pour faire le mal, est l'expulsion des princes ! On chercherait en vain une réforme, voire une simple mesure d'intérêt général. Rien qu'une loi de bannissement ! Comme témoignage de progrès libéral, on eût souhaité autre chose.

Les princes ont été expulsés de la mère-patrie, à laquelle les rattachaient, par des liens historiques, tant de luttes et de gloires soutenues et conquises en commun. La République s'est donné par là tout l'odieux d'une violence injustifiable et gratuite ; elle s'est aliéné beaucoup d'esprits libéraux qui ne demandaient qu'à se rallier à elle, et à lui réconcilier les fractions hostiles au suffrage universel. Les princes une fois chassés, les affaires de la République ont-elles mieux marché pour cela ?

Le spectacle donné par la fin de la session est trop présent à l'esprit de tous pour qu'il soit nécessaire de répondre à cette question. Après une crise ministérielle qui a atteint la République dans sa stabilité à l'intérieur et dans son crédit à l'étranger, la Chambre a dû recourir à l'expédient des douzièmes provisoires. Les programmes et le zèle de nos députés en faveur des réformes financières et des économies budgétaires, tout cela s'est évanoui en fumée, tout cela s'est réduit, en fin de compte, à l'obligation de voter des douzièmes, faute d'avoir pu remettre sur pied le budget lambeau par lambeau. La France a failli être acculée à la faillite morale. Beau dénouement pour une Chambre qui avait promis de diminuer les impôts et de rétablir l'équilibre !

C'est dans cette situation que gît le péril qui menace la République et non dans la présence des princes.

La dernière session n'a pas borné ses résultats malfaisants à une loi d'ostracisme ; elle s'est également signalée par une loi d'oppression : celle sur l'enseignement laïque. La première a été une atteinte à la liberté ; la seconde, un défi aux consciences. Sauf ces deux mesures, le reste est néant.

Il ne faudrait pas beaucoup de sessions comme celle-ci pour déconsidérer à jamais le régime parlementaire, sinon la République elle-même. La chute du dernier cabinet a révélé dans le pays une lassitude et un découragement dont on ne soupçonnait ni toute l'étendue, ni toute la gravité. Pour la première fois, le mot de dissolution a pu être prononcé et imprimé par quelques feuilles républicaines.

Il y en a même qui ont prononcé le mot de dictature. L'un et l'autre ont sans doute doute suscité des protestations ; mais elles recélaient plus de crainte que de colère. Il n'y a pas longtemps, de tels mots faisaient naître un sourire d'incrédulité ; ils soulèvent aujourd'hui une tempête d'indignation. Il y a là une nuance et un symptôme qui devraient faire réfléchir la Chambre, si elle n'était pas tout aussi incapable de réflexion que de sagesse et de discipline.

NOUVELLES DU JOUR

Conférence de M. Lambert de Ste-Croix à Lyon

Lyon, 20 décembre. — M. Lambert de Ste-Croix vient de prendre la parole dans une grande réunion tenue ici, où s'étaient rendues un grand nombre de notabilités conservatrices de la région du Sud-Est.

Parlant de la dernière crise, l'orateur a dit que c'est un accident ordinaire du régime politique que nous traversons, mais qui semble éclairer, plus vivement encore, la situation générale déchirer les derniers voiles et nous montrer :

Un chef du pouvoir exécutif sans autorité sur la politique nationale ; des ministres se succédant si vite que le public n'a pas le temps d'apprendre leurs noms ; une chambre fractionnée ; une majorité impuissante ; un Sénat resigné, une administration tout entière au service des haines locales ; la justice diminuée par la politique ; l'organisation de l'armée à la merci d'une combinaison parlementaire ou d'un calcul électoral ; la liberté d'enseignement confisquée ; la liberté communale frappée du même coup ; le budget de l'Etat pour ainsi dire suspendu ; le déficit s'accroissant d'année en année, sans autre issue que l'emprunt ou l'impôt ; la richesse privée atteinte dans ses sources vives comme la richesse publique, et, devant la misère menaçante aucun souci des intérêts du travail, du sort des classes laborieuses ; pour les ouvriers, rien que des promesses de réformes stériles ; mots vides et espérances trompeuses, et, si nous jetons nos yeux au dehors, la France sans action, sans crédit, sans politique.

« On a failli se trouver sans ministre des affaires étrangères.

» Tout le monde règne, personne ne gouverne.

» Ceux qui sont à la tête des affaires ne sont peut-être pas les seuls et vrais coupables, ajoute M. Lambert de Sainte-Croix, laissez-moi le dire en toute sincérité, je crains que nous ne soyons parfois, dans nos jugements, trop sévères pour les républicains, et trop indulgents pour la République.

» Le suffrage universel me paraît aussi bien que n'importe quel mode de votation, compatible avec tous le gouvernements.

» Mais on serait mieux avisé, je crois, en disant que ce qui est incompatible avec la République, après les leçons de l'expérience, c'est le régime parlementaire lui-même.

» Et ce que je reproche, moi, à l'épreuve que nous en faisons, c'est d'avoir vicié, discrédité la plus noble forme de gouvernement qu'aient connue les sociétés modernes.

» Ce qui, en effet, constitue ce régime, ce qui, dans toute l'Europe libérale en est l'essence et la condition, c'est l'existence, au centre, d'un axe fixe, qui, par sa fixité même, permet autour de soi, de libres mouvements de l'opinion et un jeu régulier des partis.

» C'est parce que le pouvoir exécutif reste indépendant de l'élection, c'est parce qu'il représente un principe de durée, confirmé par l'histoire et par la tradition, que le contrôle des élus de la nation peut s'exercer dans la réalité.

» On ne met pas aux voix, tous les matins, le gouvernement mais les affaires du pays.

» Mais, à quelles conditions, l'administration peut-elle jouer ce rôle ?

» A condition de rester le plus possible étrangère à la politique, de demeurer équitable pour tous, respectueuse des droits de chacun, sans exclusion comme sans préférence.

» Le régime actuel n'a d'autre base ou d'autre mobile que l'élection, où toute faveur devient monnaie électorale, où l'électeur n'est plus le juge souverain, mais le complice qu'on récompense, ou l'ennemi qu'on persécute.

» On a dit, avec raison que, devant l'étranger, tous les gouvernements qui se succédaient en France devaient se regarder comme solidaires.

» Qu'est devenue cette solidarité ?

» Demandez aux ambassadeurs de la République eux-mêmes s'ils n'ont pas plus de confiance dans la déclaration faite par le chef d'une dynastie séculaire, que dans celle d'un ministre qui ne fera que passer.

» Qui donc, en effet, pourrait douter qu'il n'y ait plus un peuple, lorsque la direction de sa diplomatie est remise à celui qui personnifie la nation tout entière, qui s'identifie avec son passé et son avenir, qui est le dépositaire de ses gloires, et le gardien intéressé de son honneur.

» Quant à nous, qui ne voyons le salut du pays que dans la solution tant redoutée de nos adversaires, le retour de la monarchie, nous restons ce que nous sommes, n'abdiquant rien de nos convictions et de nos espérances monarchiques, mais toujours prêts à tendre la main à tous ceux qui, dans tous les partis, combattront pour la défense sociale.

» Ne nous adressons qu'à l'opinion publique ; n'en appelons qu'au suffrage universel.

» Qui donc, en effet, voulant donner à son pays un gouvernement réparateur, pourrait concevoir la pensée qu'on pût se passer de sa libre et loyale adhésion.

» Notre devoir est de signaler sans cesse le péril et d'indiquer sans cesse le port.

« A l'heure décisive, je serai prêt », s'dit celui qui a notre confiance comme il a notre dévouement.

» Cette heure viendra, car, suivant la remarque d'un écrivain, désintéressé de nos luttes politiques « la race royale de France a présente le » miracle constant de toujours produire justement » un roi pour le juste moment. » BELL.

Le soir un banquet a eu lieu. MM. Lambert de Ste-Croix a pris la parole. Il a longuement parlé de M. le Comte de Paris.

« Lors de mon dernier voyage en Angleterre, a dit l'orateur, une seule décoration m'a frappé dans le salon de Monsieur le comte de Paris : c'est le drapeau que les ouvriers lyonnais ont offert au prince ; il occupe la place d'honneur.

» La vue de cet étendard est pour Monseigneur une grande consolation : cet étendard, il vous le rapportera. »

M. Lambert de Sainte-Croix a bu à la ville de Lyon, à sa prospérité commerciale et industrielle.

La parole a été ensuite donnée à M. Jacquier.

M. Calla boit à la vieille cité lyonnaise, le centre du catholicisme, dit-il, qui luttera toujours pour la défense de ses chères libertés et qui vaincra.

Un emprunt au Tonkin

Hanoï, 20 décembre. — M. Klobukowski, directeur du cabinet du résident général au Tonkin, et M. le capitaine d'artillerie de marine Luce, qui servait auprès de M. Paul Bert, partent en mission pour Bangkok afin d'assister au sacre du prince héritier.

Le *Shch-Pao*, journal chinois de Tien-Tsin, annonce, dans son numéro du 3 novembre, que le taotaï des douanes de Tien-Tsin a contracté un emprunt de 600,000 taels (4,200,000 francs environ) auprès d'une banque française et à un intérêt très faible. Cette somme va être mise à la disposition du gouvernement de Shantung et employée à des travaux publics urgents.

Une nouvelle guerre au Tonkin

Les Chinois, malgré tous leurs témoignages d'amitié, cherchent à nous susciter de sérieuses difficultés au Tonkin.

N'osant revendiquer l'importante ville de Haï-Ninh, où nous avons établi un chancelier, un agent de police et 50 miliciens tonkinois, ils ont lancé de ce côté plusieurs bandes de réguliers qui, sous le nom de Pavillons noirs, dévastent les campagnes environnantes.

Ces bandes de pillards sont composées de soldats chinois en congé, et, elles sont entretenues sous mains par les vice-rois, qui ne laissent passer aucune occasion de manifester leur antipathie à notre égard. Ils ont même eu l'audace de faire exécuter non loin de Haï-Ninh, sur notre territoire, des retranchements formidables.

On comprend que le général Munier, le commandant de notre corps expéditionnaire, se soit préoccupé de cette situation et qu'il ait concentré autour d'Haï-Ninh des forces imposantes pour tenir en respect les rebelles et détruire les forteresses chinoises élevées sur notre territoire.

La guerre se poursuit avec beaucoup d'activité dans l'Annam et au Tonkin, et les rebelles, pour décourager nos alliés, se livrent contre eux à de terribles représailles. Ainsi, le *quang-bo* que nous avions établi à Caobang a été assailli par les pirates dans la ville dont il avait la garde.

Il a énergiquement résisté et a brûlé jusqu'à ses dernières cartouches : mais il est tombé entre les mains des rebelles en cherchant à s'enfuir, et les Annamites l'ont enterré vivant. La colonne commandée par le colonel Mensier est parvenue à reprendre la ville, mais elle est arrivée trop tard pour empêcher le massacre de nos partisans.

La situation est toujours déplorable en Annam et au Tonkin. Les pirates ont dévasté les champs et brûlé les villages : partout règne la plus affreuse désolation, et souvent l'on marche pendant trois jours à travers des terres autrefois fertiles, arrosées par de nombreux ruisseaux sans rencontrer aucune trace de culture.

Situation satisfaisante à Madagascar

On lit dans le *Temps* :

» On sait les difficultés qu'il y a eu avec le gouvernement hova à propos de la concession de la banque Kingdom.

» Nous pouvons annoncer que la cour d'Emyrne a complètement renoncé au traité qu'elle avait passé avec le syndicat anglais.

» Elle vient de signer une convention avec le Comptoir d'escompte de Paris, par laquelle cet établissement de crédit lui prête une somme de 15 millions, lesquels serviront, jusqu'à concurrence de 10 millions, au paiement de l'indemnité due par la reine de Madagascar à la France. Cinq autres millions restent à la disposition du gouvernement hova.

» Celui-ci donne comme garantie la perception des douanes dans cinq de ses ports, où le Comptoir d'escompte installera des agents par port.

» En exécution du traité, le gouvernement français évacuera Tamatave, où on laissera un navire de la division de la mer des Indes en station.

» La garnison de Tamatave sera dirigée sur Diégo-Suarez.

» Le dernier télégramme de M. Le Myre de Vilers annonce que la situation est très satisfaisante à Madagascar ; il avertit en même temps le ministre des affaires étrangères que l'un des fils du premier ministre se prépare pour venir en France en visite officielle.

» Nous apprenons que la fête du Bain a eu lieu à Tananarive avec un grand éclat.

» M. Le Myre de Vilers avait la place d'honneur, sur un tabouret, en face de la reine. Les consuls et agents étrangers assistaient au bain également, en avant de la foule des fonctionnaires hovas. Selon l'usage, ils étaient assis par terre.

» La reine, après le bain, a mis la parure et le corail que lui a envoyés le président de la République.

» Après le bain, on a aspergé les assistants, selon l'usage malgache, de l'eau dans laquelle la reine venait de prendre son bain annuel. »

Une protestation de Léon XIII contre les excès anticléricaux commis en Italie.

Rome, 20 décembre. — On assure de bonne source que le Souverain-Pontife a résolu, à l'occasion de l'audience solennelle qu'il donnera la veille de Noël au Sacré-Collège des cardinaux et aux prélats, de protester solennellement contre les excès auxquels se sont livrés les anti-cléricaux, avec la connivence du gouvernement italien.

La nécessité d'agréger de nouveaux cardinaux à l'importante congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, par suite de la mort du cardinal Franzelin et de la grave maladie du cardinal Laurenzi, comme aussi de donner un auxiliaire ou un remplaçant à l'Eme Jacobini, secrétaire d'Etat, dont l'état de santé inspire des inquiétudes croissantes, et enfin l'intention déjà manifestée du Saint-Père d'opérer un mouvement dans le haut personnel des nonciatures, rendront particulièrement importante la création de nouveaux cardinaux annoncée pour le consistoire qui aura lieu aux approches de l'époque anniversaire de l'élection de Léon XIII.

La réception de M. Herbette

La première réception chez M. Herbette a eu lieu vendre dernier, à Berlin. Le grand maître des cérémonies, comte Eulenbourg, avait envoyé la veille, à toutes les personnes présentes à la Cour, une carte portant ces mots : « Par ordre de l'Empereur, les personnes ayant rang à la Cour ont à se faire présenter aux ambassadeurs accrédités à la Cour. M. et Mme Herbette recevront vendredi soir, de neuf heures et demie à onze heures, les dames en robes décolletées, les officiers en grande tenue, les civils en habit noir, grands cordons sur le gilet.

Et vendredi soir tout le Berlin officiel se pressait dans les salons de l'hôtel de la place de Paris. Le vestibule, rempli de fleurs et brillamment illuminé, avait peine à contenir les laquais des invités et de l'ambassade. Au haut de l'escalier, les invités étaient reçus par le personnel de l'ambassade : M. de Laugiers-Villars, conseiller d'ambassade et le colonel de Sancy, premier attaché militaire, conduisaient les dames jusqu'au premier salon. On a fort remarqué que Mme Herbette avait fait décorer les salons avec de petits sapins, arbres de Noël minuscules, qui étaient reliés l'un à l'autre par des guirlandes de fleurs. Du reste, les fleurs étaient répandues avec profusion dans tous les salons de l'ambassade.

M. Herbette recevait ses hôtes : les personnages civils lui étaient présentés par le grand maître des cérémonies, comte de Eulenbourg, et par le grand échanson, comte de Rœder ; le baron de Romberg, maître des cérémonies, présentait les généraux, tandis que le major de Rabe, du 2e régiment des uhlans de la garde, présentait les officiers de grade inférieur.

Dans un second salon se tenaient Mme et Mlle Herbette ; les présentations leur étaient faites pour les dames, par la comtesse Hedda de Eulenbourg ; pour les hommes, par le comte d'Usedom, maître des cérémonies.

La liste des invités serait trop longue à donner : tous les membres du corps diplomatique, les généraux les plus connus, les ministres, entre autres le comte Herbert de Bismarck, se trouvaient chez M. Herbette et ont présenté leurs félicitations à Mlle Herbette dont on célébrait vendredi le jour de naissance.

Quant à notre ambassadeur, nous ne pouvons lui souhaiter qu'une chose : c'est de réussir sur le terrain politique aussi brillamment que sur le terrain mondain. Et en formant ce vœu, nous pensons surtout à la France.

La donation de Chantilly

Paris, 20 décembre. — Le décret qui vient d'être signé par M. le Président de la République, autorisant l'Institut de France à accepter la donation que lui a faite M. le duc d'Aumale du domaine de Chantilly, a été remis hier au ministre de l'instruction publique, pour en envoyer l'application au président de la commission centrale administrative de l'Institut. Lecture de cette pièce sera faite en assemblée générale des cinq académies.

L'exposition de 1889

Paris, 20 décembre. — La sous-commission technique de l'Exposition a pris une décision importante : elle a arrêté, en principe, que la grande galerie des machines serait éclairée à la lumière électrique.

Le choix du meilleur ou des meilleurs systèmes a été entièrement réservé.

Cette décision est d'une grande importance au point de vue économique : la force motrice, en même temps qu'elle produira, le soir, la lumière électrique, pourra être employée, le jour, à mettre en mouvement les machines qui fonctionneront sous les yeux du public.

Un mot de M. de Moltke

Berlin, 20 décembre. — Au récent dîner donné à l'archevêque de Prague par l'empereur, M. de Moltke a dit aux généraux : Soyez certains que, durant la vie de l'empereur, la guerre sera épargnée à l'Allemagne.

L'incendie de Brest

Brest, 20 décembre. — Les pertes de l'incendie de l'arsenal sont limitées à un bâtiment.

La frégate *Amiral*, seulement séparée par un quai étroit, a été préservée par l'énergie des secours.

Assassinat à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 20 decembre. — Un assassinat a été commis au *Café Marseillais*. Le nommé Michel Lemoine a tué, à coups de revolver, son amie intime, une jeune fille de 17 ans, Marguerite Lafont.

Un garçon, Franck Mouillos, voulant désarmer le meurtrier, a reçu une balle à la tête.

Marguerite Lafont est morte sans reprendre connaissance. La blessure du garçon est peu grave.

Le mobile du crime est la jalousie. La victime voulait abandonner son ami pour chanter aux *Variétés*.

Le service des colonies

Paris, 20 décembre. — Le conseil d'Etat a été saisi d'un projet de décret portant organisation de l'administration centrale des colonies : les sous-directions sont supprimées ; deux concours distincts sont institués pour les emplois d'expéditionnaires et de rédacteurs, dont les traitements de début sont améliorés.

Le recrutement aux colonies

Paris, 20 decembre. — La commission de l'armée a décidé d'assimiler à la métropole, pour le recrutement, les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

Pour l'Algérie et les autres colonies la commission a admis un système réduisant le service à un an et maintenant dans l'armée territoriale les hommes valides au-dessus de 40 ans.

L'article 83 du projet, laissant à un décret le règlement de recrutement des troupes indigènes, a été adopté.

Les cendres de Rossini à Florence

Rome, 20 décembre. — Le Sénat a voté la loi de translation des cendres de Rossini à Florence.

Nouvelles inondations

On signale une nouvelle crue de la Durance, qui fait craindre de nouveau désastres. Le village de Gargas est menacé.

La situation politique

Le *Standard* se fait adresser de Berlin la dépêche suivante :

« Hier et aujourd'hui, il y avait dans les cercles diplomatiques une tendance marquée à considérer la situation comme vraiment très grave.

« L'impression générale était que l'horizon s'est bien assombri depuis vendredi, et que le plus léger incident peut précipiter de gros évènements.

» Les relations entre la Russie et l'Allemagne sont, il est vrai, tant soit peu meilleures qu'il y a une dizaine de jours ; la correspondance personnelle échangée entre le tzar et l'empereur Guillaume a sans doute contribué à ce résultat ; mais les rapports de l'Allemagne avec la France et ceux de l'Autriche avec la Russie sont extrêmement tendus. »

Dans son article de fond, le journal anglais dit au sujet de cette dépêche :

« On aurait peu-être tort, pour le moment du moins, de prendre trop au sérieux les nouvelles alarmantes qui ont circulé à Berlin ces deux derniers jours.

» Sans doute, cette seule circonstance que, dans la capitale de l'Allemagne, on a le sentiment que la paix de l'Europe est menacée d'un danger grave et imminent, constitue par elle-même un fait important en raison de la situation présente. Un examen critique permettra peut-être de découvrir les motifs qui ont donné tout à coup cette forme aiguë à la sollicitude vigilante des hommes d'Etat allemands.

» Dans tous les cas, il reste ce fait que les pires appréhensions sont ouvertement exprimées dans les sphères où se forgent les événements. »

LES DERNIERS MOMENTS
DE M. PAUL BERT

M. Paul Bert a-t-il, à ses derniers jours et en pleine connaissance, demandé et reçu les secours de la religion ? A-t-il proclamé aussi les regrets de ses actes et de ses votes comme homme politique ? Le *Constitutionnel* et le *Gaulois* disent : *Oui* ; d'après des dépêches particulières, la *République française* croit que *non*, en s'appuyant sur les antécédents de M. Paul Bert. Nous ne pouvons savoir, avant l'arrivée du prochain courrier du Tonkin, de quel côté se trouve la vérité.

BOURSE DE PARIS

du mardi 21 décembre

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 57	3 0/0	82 65	82 62	82 60
86 15	3 0/0 amortissable	....	....	86 40
110 10	4 1/2 1883	110 12	110 15	110 12
83 05	3 0/0 nouveau	83 20	....	83 25
101 90	Italien 5 0/0	101 95	101 90	102 ..
85 1/2	Extérieure 4 0/0	85 7/8	85 7/8	85 7/8
85 1/8	Hongrois 4 0/0	85 1/4	....	85 5/16
377 50	Egypte 6 0/0	378 75	378 ..	379 ..
14 80	Turc 4 0/0	14 80	14 77	14 55
516 ..	Obligations du Trésor.	....	....	518 ..
99 3/4	Russe 1870 5 0/0	....	....	99 3/4
535 ..	Bons de liquidation 50/0	....	....	535 ..
	Sociétés du Crédit			
4350 ..	Banque de France	....	4350 ..	4350 ..
547 50	Banque d'Escompte	....	....	532 50
775 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	785 ..	785 ..	780 ..
470 ..	Banque Parisienne	....	....	470 ..
1430 ..	Crédit Foncier	1435 ..	1430 ..	1435 ..
....	Crédit Mobilier	....	372 50	.... ..
577 5.	Crédit Lyonnais	581 ..	577 50	581 ..
475 ..	Société générale	....	475 ..	476 25
500 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	....	502 50	501 75
522 50	Banque Ottomane	525 75	522 ..	525 ..
....	Créd. Mobilier Espagn.	....	136 25	140 ..
	Chem. de f. Franc.			
1590 ..	Nord.....act.	....	1587 ..	1600 ..
1248 7	Paris-Lyon-Médit.	....	1245 ..	1253 75
806 ..	Est ..... »	....	802 ..	800 ..
873 75	Ouest..... »	....	871 25	870 ..
1325 ..	Orléans..... »	....	....	1330 ..
.... ..	Midi..... »	....	....	.... ..
	Chem. de f. Etrang.			
515 ..	Autrichiens	513 ..	515 ..	515 ..
221 25	Lombards	222 50	222 50	220 ..
330 ..	Saragosse	335 ..	335 ..	333 75
	Sociétés diverses			
2037 50	Suez	2050 ..	2050 ..	2060 ..
1170 ..	Gaz Parisien	....	....	1165 75
487 50	Voitures	....	....	492 50
1210 ..	Omnibus	....	....	1205 ..
272 50	Rio-Tinto	....	272 50	269 47
421 25	Panama	421 25	....	421 50
	Obligat. Foncières			
518 75	Foncières 500 4 0/0	....	....	514 ..
105 ..	» 10e 4 0/0	....	....	105 ..
590 ..	» 500 f. 3 0/0	....	....	582 50
514 ..	» 4 0/0 1883	....	....	513 ..
432 ..	» commun. 3%	....	....	430 ..
381 ..	» 1877 3 0/0	....	....	382 ..
476 ..	» com. 1879 3 %	....	....	475 ..
479 ..	» 1879 3 0/0	....	....	472 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
402 25	Nord	....	402 ..	402 ..
392 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	....	393 50	392 50
385 ..	Est 3 0/0	....	383 ..	389 ..
298 ..	Ouest 3 0/0	....	....	299 ..
397 ..	Orléans. »	....	398 ..	398 ..
397 50	Midi 3 0/0	....	....	398 ..
.... ..	Nord-Est »	....	373 50	.... ..
638 75	Ouest-Guelma	....	....	632 50

	Obligat. des Villes			
516	Paris 1855-1860	....	....	523 50
524 50	— 1865	....	....	527 ..
411 50	— 1869	....	....	401 50
404 ..	— 1871	....	....	404 ..
515 25	— 1875	....	....	515 50
514 ..	— 1876	....	....	514 ..
392 ..	Marseille	....	....	391 ..
101 50	Bordeaux	....	....	102 ..
96 50	Lyon	....	....	96 50
.... ..	Lille	....	....	104 50
.... ..	Roubaix-Tourcoing	....	....	49 ..
	Obligations div.			
285 ..	Département de la Seine.	....	....	284 75
.... ..	Gaz de Paris	....	....	.... ..
.... ..	Suez	....	....	.... ..
414 55	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	....	....	417 50

BOURSE DE LILLE

du mardi 21 décembre

(*Par fil téléphonique spécial*)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 101 fr.	.... ..	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	105 25	105 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	515 75	515 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.... ..	508 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.... ..	408 50
Armentières	.... ..	402 50
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.... ..	47 ..
Tourcoing 1878	.... ..	402 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	.... ..	112 50
Département du Nord	105 ..	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	.... ..	660 ..
— — (anc. nouv.)	.... ..	530 ..
C. de Roub. (Destrée, Vernier, Verley Cie)	.... ..	517 50
Caisse d'Esc. E. Thomasson et Cie, act. anc.	.... ..	170 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.... ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	.... ..	400 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.... ..	475 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1800 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Dehaerinou et Cie à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.... ..	510 ..
Soc. St-Sauv.-Arr. (ex. us. Crassin), 500 f. p.	.... ..	160 ..
Tramways du Dep. du Nord (ex-c., t.)	.... ..	25 ..
Caisse commerciale de Douai (A. Tu[illegible])	.... ..	500 ..
Jardin zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... ..	490 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2065 ..
Soc. des journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	.... ..	530 ..
Blanche-Saint-Vast	.... ..	3185 ..
Denain et Anzin	.... ..	230 ..
Obligations Nord	.... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 500 fr.	.... ..	497 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.... ..	255 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 500 fr.	.... ..	410 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	8000 ..
Anzin 100e de denier	5020 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	1325 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	885 ..
Bully-Grenay le 6e	1380 ..
Carvin	1155 ..
Courrielles-lez-Lens	150 ..
Courrières	23900 ..
Campagnac	500 ..
Douchy	1580 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	70 ..
Dourges	4370 ..
Escarpelle (Nord)	4150 ..
Epinac	775 ..
Ferfay (Société anonyme)	805 .. 725 ..
Lens	18000 ..
Lieres (actions 500 fr libérées)	47 75
Lievin	2350 ..
Lys supérieure	....
Meurchin	1750 ..
Marles 50 0/0 part d'ingénieur	10000 ..
Réty, Ferques, Hardinghen	100 ..
Sivery-le-Rouvray	35 ..
Vicoigne et Nœux	62 50
	13155 .

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr. t. p.)	.... ..	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr. t. p.)	.... ..	....
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	.... ..	520 25
— Béthune 1887, remb. à 500 fr., t. p.	.... ..	382 ..
— Courrelles-Lens, 1877, remb. à 450	.... ..	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, t. nat. payé	.... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 Décembre 1886

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 45 .1.	3 0/0	82 62 1/2
83 60 .1.	3 0/0 nouveau	83 30 .1.
86 30 .1.	3 0/0 amortissable	86 40 .1.
104 15 1	4 1/2 0/0	104 .. 1
110 .. .1.	4 1/2 0/0 1883	110 .. .1.

BOURSE DE BRUXELLES

du 20 Décembre 1886

Emprunt 4 0/0 à 102 .. — Emprunt 1880 4 0/0 à 101 95 — Emprunt 1872 3 0/0 à 94 .. — Emprunt 2 1/2 0/0 à 81 50 — Obligations Bruxelles 1872 à 108 09 — Obligations Bruxelles 1874 à 107 50 — Obligations Bruxelles 1879 à 109 25 — Obligations Anvers 1874 à 101 75 — Obligations Gand 1883 à 102 87.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

M. de Brazza retarde son départ pour le Congo

Différents journaux persistent à annoncer le départ de M. de Brazza. Ce départ est au contraire retardé par de graves difficultés survenues avec la direction des colonies à propos de modifications imposées par cette dernière au budget du Congo ; le bruit court même que M. de Brazza donnerait sa démission.

Nous savons cependant, qu'avant-hier, M. de Bazza s'est rendu chez le Président de la République et chez le président du Conseil et qu'il a demandé le maintien des mesures précédemment adoptes par la Chambre.

Un conflit anglo-russe — L'Allemagne et la France

On lit dans l'*Autorité* :

« Les inquiétudes extérieures qui se sont fait jour la semaine dernière proviennent non pas de l'Allemagne, qui resterait sur la défensive, en tout état de cause, mais de la Russie qui peut embarquer la France à sa suite dans un conflit avec l'Angleterre, que l'on redoute de voir éclater tôt ou tard. »

Chefs d'état-majors mandés à Berlin. — L'état de santé du prince de Bismark s'aggrave.

Berlin, 31 décembre. — Les lieutenants-colonel, Bock-Polach, chef d'état-major du 15e corps, et Mikusch, chef d'état-major du quatorzième sont arrivés aujourd'hui ici.

Les officiers, dont les corps sont cantonnés, le quinzième en Alsace-Lorraine, et le quatorzième dans le grand-duché de Bade, ont été mandés à Berlin par le général Bronsart de Schellendorf, ministre de la guerre.

Le docteur Schweninger, médecin habituel du prince de Bismarck, vient de partir pour Friederichsruhe. Le fait qu'il a été mandé subitement permet de supposer que l'état de santé du prince de Bismarck s'est aggravé.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Le conseil des ministres

Paris, 21 décembre. — Au conseil des ministres, M. Dauphin a annoncé qu'il avait expédié aux préfets une circulaire afin de connaître les perceptions qui pourraient être supprimées.

M. Goblet a également annoncé qu'il devait avoir aujourd'hui une entrevue avec les directeurs de son ministère afin d'examiner quelles sous-préfectures pourraient être supprimées.

Un projet dans ce sens sera présenté à l'ouverture de la session de 1887.

M. Flourens a communiqué les nouvelles qu'il a reçues de Madagascar.

M. Sarrien a annoncé qu'il allait pourvoir au remplacement de M. Dauphin comme premier président de cour d'Amiens, et de M. Flourens, comme président de la section du Conseil d'Etat, tous deux devenus ministres.